

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000019-06/07/2016

Date de publication : 06/07/2016

Date de fin de publication : 04/07/2018

Lettre Type / Modèle

LETTRE - IR - Modèle d'attestation fournie par le groupement forestier, ou la société d'épargne forestière, ou le groupement d'intérêt économique et environnemental forestier, à leurs associés ou membres, lors de l'acquisition ou de la souscription de parts, ou lors du paiement des dépenses de travaux forestiers, ou lors du paiement de dépenses de rémunération d'un contrat de gestion (CGI, ann. III, art. 46 AGI)

Je soussigné :

agissant au nom et pour le compte du groupement / de la société :

(raison sociale du groupement / de la société et adresse de son siège social / pour les groupements d'intérêt économique et environnemental forestier dépourvus de siège social : commune dans le ressort de laquelle se situe la surface la plus importante du groupement)

dont je suis :

(qualité)

- en cas d'acquisition ou de souscription de parts lorsqu'un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière s'applique pour la forêt en cause :

atteste qu'un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière est applicable aux terrains en nature de bois et forêts détenus par le groupement / la société pour l'année et continuera à s'appliquer jusqu'au :

(date du quinzième anniversaire de la dernière acquisition ou souscription de parts)

- en cas d'acquisition ou de souscription de parts lorsqu'un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière ne

s'applique pas :

m'engage à en faire agréer ou approuver un dans le délai de trois ans à compter de la date d'acquisition ou de souscription de parts et à l'appliquer pendant quinze ans.

Dans cette situation, je m'engage en outre à appliquer à la forêt le régime d'exploitation normale prévu par le [décret du 28 juin 1930 relatif aux conditions d'application de l'article 15 de la loi de finances du 16 avril 1930](#) jusqu'à la date d'agrément du plan ou d'approbation du règlement de gestion de cette forêt.

- en cas de paiement de dépenses de travaux forestiers :

atteste que l'engagement de conserver la propriété du terrain ayant fait l'objet de travaux forestiers jusqu'au 31 décembre de la huitième année suivant celle de la date de paiement des travaux a été pris et est respecté, ainsi que celui d'appliquer pendant la même durée l'une des garanties de gestion durable prévues à l'[article L. 124-1 du code forestier](#) et à l'[article L. 124-3 du code forestier](#).

- en cas de paiement de dépenses de travaux forestiers :

Identification de l'associé ou du membre	
Nombre de parts détenues par l'associé ou le membre	
Pourcentage de parts du groupement / de la société détenues par l'associé ou le membre	
Désignation de la ou des parcelle(s) sur laquelle des dépenses de travaux forestiers ont été payées	
Nature de la garantie de gestion durable applicable à la ou les parcelles(s) concernée	
Nature des travaux forestiers payés	
Quote-part des travaux forestiers affectée au membre	
Montant total des travaux forestiers payés par le groupement ou la société	
Date de paiement des travaux forestiers réalisés	

Joindre une copie du document du fournisseur des matériels et l'attestation mentionnés au c du II de l'[article 46 AGI de l'annexe III au code général des impôts \(CGI\)](#).

- en cas de paiement de dépenses de rémunération d'un contrat de gestion :

Identification de l'associé	
Nombre de parts détenues par l'associé ou le membre	
Pourcentage de parts du groupement / de la société détenues par l'associé ou le membre	
Nature de la garantie de gestion durable applicable à la ou les parcelles(s) concernée(s)	
Identité de l'opérateur avec lequel le contrat de gestion a été conclu	
Adresse de l'opérateur avec lequel le contrat de gestion a été conclu	

Montant de la rémunération versée	
Date de paiement de la rémunération	

Joindre une copie de la facture du contrat de gestion et de l'attestation délivrée par l'opérateur certifiant que la cession et la commercialisation des coupes sont réalisées dans les conditions du quatrième alinéa du 4 de l'[article 200 quindecies du CGI](#).

A, le

Signature(s)

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[IR - Réductions et crédits d'impôt au titre des investissements forestiers - Modalités d'application - Engagements et obligations des contribuables](#)